



FRANCE
ÉDUCATION
INTERNATIONAL



DELF

DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE

Niveaux A1, A2, B1 et B2

Trois sessions annuelles proposées, « Tout Public »

Présentation des diplômes

Tarifs, dates et lieux des épreuves

Modalités d'inscription

Convocations aux examens et
résultats

ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE
360, chemin de la Madrague Ville –
13015 Marseille
Tél : 04 96 15 80 40
Fax : 04 96 15 80 57

Site Web: <http://www.e2c-marseille.net>



QUI PEUT PASSER LE DELF ?

Attention, les candidats de nationalité française ne peuvent pas se présenter aux examens, à l'exception des publics décrits ci-dessous :

Extrait de l'arrêté ministériel :

« Art. 1er. - Les personnes de nationalité étrangère et les Français originaires d'un pays non francophone et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français peuvent se voir délivrer un diplôme d'études en langue française (DELF) ou un diplôme approfondi de langue française (DALF) qui leur sont réservés. »

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DELF

Le DELF est un diplôme officiel délivré par le Ministère de l'Education Nationale, pour certifier les compétences en français des candidats étrangers.

Le DELF se compose de 4 diplômes correspondant aux 4 niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. Ces 4 diplômes sont totalement indépendants. En fonction de son niveau, le candidat peut s'inscrire directement à l'examen de son choix. Chaque examen se compose d'épreuves collectives qui évaluent la compréhension orale, la compréhension des écrits et la production écrite et d'une épreuve individuelle qui évalue la production orale. Comme tout diplôme d'état, ces diplômes sont valables **à vie**.

A QUEL NIVEAU DE DIPLOME S'INSCRIRE ?

DELF A1 ou niveau de découverte :

Ce niveau valorise les premiers acquis. Il s'agit du niveau le plus élémentaire d'utilisation de la langue dit « de découverte ». A ce stade, l'apprenant est capable d'interactions **simples** : il peut parler de lui et de son environnement immédiat.

DELF A2 ou niveau de survie :

Il se situe dans la même perspective et valide encore la compétence langagière d'un **utilisateur élémentaire**, considéré comme un acteur social. Il peut communiquer lors de tâches simples et habituelles de la vie quotidienne. Il peut utiliser les formules de politesse et d'échange les plus courantes.

DELF B1 ou niveau seuil :

A ce niveau, l'utilisateur **devient indépendant**. Il est maintenant capable de poursuivre une interaction : il peut comprendre et poursuivre une discussion, donner son avis et son opinion. Il est capable de se débrouiller dans des situations imprévues de la vie quotidienne.

DELF B2 ou niveau d'utilisateur indépendant :

L'utilisateur B2 a acquis un **degré d'indépendance** qui lui permet d'argumenter pour défendre son opinion, développer son point de vue et négocier. A ce niveau, le candidat fait preuve d'aisance dans le discours social et devient capable de corriger lui-même ses erreurs.

QUELLE DIFFERENCE ENTRE LE DELF PRO ET LE DELF TOUT PUBLIC ?

Ce n'est pas parce qu'il est dit « professionnel » que le DELF Pro est destiné à des spécialistes ou à des personnes plus compétentes. Les niveaux d'exigence sont les mêmes que pour la version tout public. La différence réside dans les contenus des sujets d'examen qui ont un vocabulaire et un contexte de « vie professionnelle », les thématiques des épreuves étant ainsi adaptées au monde du travail. Cela est destiné aux candidats désireux de postuler à un stage

en entreprise, rechercher un emploi, intégrer une formation professionnelle courte, parler français au travail.

POUR OBTENIR LA NATIONALITE FRANCAISE

Vous devez prouver votre niveau de langue, et fournir, au choix :

- un diplôme français de niveau supérieur ou égal au brevet des collèges délivré en France ou à l'étranger.
- **le DELF B1** (parties orales) qu'il soit tout public ou professionnel, examen valable sans limitation de durée.
- le T.C.F. ANF, attestation valable deux ans,
http://afaixmarseille.org/fr/examens-alliance-francaise-marseille/tcf_naturalisation
<http://www.eimarseille.com/details-qu+est+ce+que+le+tcf+anf+-385.html>

TARIFS

DELF A1 **70 €** - DELF A2 **85 €** - DELF B1 **100 €** - DELF B2 **110 €**

DATES DES EPREUVES

L'E2C organise trois sessions par an, en version « **tout public** » au mois de **Mars, juin et novembre**. Les dates sont définies par le calendrier national des sessions Delf- Dalf du CIEP :
<http://www.ciep.fr/delf-tout-public>

LIEU DE PASSATION

Ecole de la Deuxième chance
360 chemin de la Madrague ville
13015 Marseille
04 96 15 80 40

ACCES en transports en commun

- **En provenance du centre-ville de Marseille**
 - Bus 70 : départ « Centre Bourse », arrêt « place des Abattoirs » où
 - Métro Ligne 2 jusqu'à Bougainville, puis Bus 70 jusqu'à l'arrêt « Place des Abattoirs »
- **En provenance de la gare St Charles**
 - Métro Ligne 2 jusqu'à Bougainville, puis le Bus 70, « direction lycée nord » jusqu'à l'arrêt « Place des Abattoirs »

DANS L'ACADÉMIE D'AIX- MARSEILLE, LES DIPLOMES SE PREPARENT AUSSI A :

- EPFF - **DELF A1 à B2 et le DALF C1&C2** - 21 Rue Roux de Brignoles, 13006 Marseille
<https://epff.eu/nos-poles-de-competences/le-pole-certification/>
- Aix-Marseille Université / SUFFLE 29 avenue Robert Schuman 13621 Aix-en-Provence
<http://sufle.univ-amu.fr/certifications> **DALF C1**
- Université d'Avignon et Pays de Vaucluse / CUEFA 74, rue Louis Pasteur 84029 Avignon
<http://www.univ-avignon.fr/fr/international/cours-de-francais.html>
DELF A1 à B2 et le DALF C1

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Attention en raison de la capacité d'accueil de notre centre d'examen (20 candidats par niveau), les dossiers d'inscription seront retenus en fonction de leur date de réception, cette dernière ne devra pas excéder la date de fin d'inscription.

Dès que le nombre de 20 candidatures à un examen sera atteint les demandes seront automatiquement refusées même si celles-ci arrivent avant la date de fin d'inscription

- **Pièce 1** : une **pièce d'identité** prouvant votre nationalité étrangère (passeport, titre de séjour)
- **Pièce 2** : la **fiche d'inscription** téléchargeable sur le site Web: www.e2c-marseille.net
Ou à venir retirer à l'accueil de l'E2C Marseille pendant la période d'inscription durant les permanences d'accueil.
- **Pièce 3** : votre paiement par **chèque** à l'ordre de l'Ecole de la Deuxième Chance, n'oubliez pas de mettre votre nom de candidat au dos du chèque ainsi que le niveau (A1 ou A2 ou B1 ou B2) demandé. Votre paiement peut aussi s'effectuer en espèces, dans ce cas il convient de prévoir la somme exacte (l'E2C ne rend pas la monnaie).
- **Pièce 4** : • Pour l'envoi de l'attestation de réussite, **lettre prêt à poster suivie 20g**, format DL : 110 x 220 mm (disponible dans les bureaux de Poste) libellée lisiblement à votre nom et adresse (si nécessaire, précisez chez M. ou Mme...).
- **Pièce 5** : • Pour l'envoi du diplôme, **Lettre prêt à poster suivie 100 g**, format C4 : 229 x 324 mm (disponible dans les bureaux de Poste) libellée lisiblement à votre nom et adresse (si nécessaire, précisez chez M. ou Mme...).

Cas d'un envoi à l'étranger :

- Pour l'attestation de réussite, **une enveloppe format 110 x 220 mm** affranchie au tarif international en vigueur max 20g.
- Pour l'envoi du diplôme, **une enveloppe format A4 lettre suivie** affranchie au tarif international en vigueur max 100g.

Les dossiers d'inscriptions sont à envoyer par courrier postal en lettre recommandé ou suivie à :

SECRETARIAT DELF
Ecole de la Deuxième chance
360 chemin de la Madrague ville
13015 Marseille
06 16 24 35 86

TOUT DOSSIER D'INSCRIPTION INCOMPLET SERA AUTOMATIQUEMENT REJETE.

Remarques :

- **Le secrétariat de Centre d'Examen décline toute responsabilité en cas de courrier perdu.**



- Une personne autre que le candidat peut se charger de son inscription à condition de fournir toutes les informations demandées sur la fiche.

ATTESTATION DE PAIEMENT

Une attestation de paiement vous sera envoyée par notre agent comptable **par courrier** suite à votre inscription. **En cas d'échec à l'examen aucun frais d'inscription ne sera remboursé.**

CONVOCATION AUX EXAMENS

Une convocation vous sera envoyée **par email et par courrier** suite à votre inscription, si vous n'avez pas d'email, elle vous sera uniquement envoyée par courrier.

LES EPREUVES

Durée totale des épreuves collectives : de 1 heure 20 à 2h30 selon les niveaux

Seuil de réussite pour l'obtention du diplôme : 50 /100

Note minimale requise par épreuve : 5 / 25

Toute note en dessous de 5 est éliminatoire

CONTROLE PENDANT LES EXAMENS

Le jour de l'examen, le candidat doit présenter une **pièce officielle d'identité**

L'absence à une épreuve, même justifiée, ne donne pas lieu à une session de remplacement.

LES RÉSULTATS

Vous recevrez les résultats par mail ou par courrier.

Aucun résultat n'est communiqué par téléphone.

Le candidat admis à un examen reçoit **une attestation de réussite avec le relevé de notes**, délivrée par le Rectorat de l'Académie.

Dans les 2 à 3 mois après la délibération du jury d'examen, il reçoit le **diplôme officiel** délivré par le Ministère de l'Education Nationale.

Attention : conformément à la réglementation française, aucun duplicata d'attestation de réussite ou de diplôme ne peut être délivré.